

DOMAINE PUBLIC DP

Modestement, la Suisse...

LA POLITIQUE DU Conseil fédéral face aux événements du Kosovo n'est guère lisible. Physiquement, formellement, réellement.

Physiquement. La radio romande annonçait, mercredi 21 avril, que, dès 8 heures du matin, elle consacrerait son antenne au discours que Ruth Dreifuss, présidente de la Confédération, adressait aux parlementaires fédéraux. À l'heure dite, le journal des informations ordinaires démarre. Arrivé à son terme, le rédacteur nous apprend que Ruth Dreifuss... parle toujours; on l'entend en effet... en bruit de fond. Dès lors, avec bruitage assuré

par la présidente de la Confédération, on nous résume son discours. Il n'y a qu'en Suisse, pays de démocratie directe, où l'on n'a pas le droit en direct à une déclaration présidentielle solennelle. Le citoyen frustré pensait pouvoir se reporter à la presse écrite. Hélas! Des commentaires abondants, éditoriaux, correspondances de Berne, mais pas le texte pour qui voudrait se faire une idée personnelle sur source. Il faut donc se livrer à la gymnastique du www pour lire sur écran le discours.

Formellement. La gouverne collégiale rend l'exercice difficile, celui de la rédaction à plusieurs. Chacun a en main son stylo à rajout et sa gomme à effacer. Le hasard a voulu que je rencontre un des rédacteurs du communiqué du Conseil fédéral publié en réponse au rapport Eizenstat I. C'était édifiant: cellule

de rédaction, une semaine de navettes pour finir, dans l'urgence et la fatigue, à minuit, avec les risques d'un dérapage ultime. Un œil avisé repère donc assez facilement les *blêses*. Le discours dès lors perd en unité qui seule force la conviction.

Réellement. Il est légitime, à cette occasion, que la Suisse rappelle quelles sont les valeurs auxquelles elle tient: tolérance, coexistence des ethnies et religions, démocratie. Elle peut d'autant plus le faire, sans se donner en exemple, qu'elle a vécu cette mise à l'épreuve dans sa propre histoire. Mais faut-il ajouter à ce credo des leçons

faites aux autres: que nous avons averti la communauté internationale, que nous attribuons la responsabilité à...

etc.? L'essentiel est plutôt de préserver notre disponibilité pour toute solution négociée à ce conflit, étant neutre, ni membre de l'OTAN, ni de l'UE, ni de l'ONU. Selon les circonstances, d'autres seront peut-être plus utiles: la Norvège, la Suède, la Grèce. Ce que nous avons à offrir sera peut-être peu de choses: un lieu de discussion, un intermédiaire. De toute façon, nous avons deux obligations fermes: appuyer, par tous les moyens, le travail du CICR et montrer par l'accueil des réfugiés ou le secours humanitaire que nous payons de notre personne et de notre argent. Rien de cela n'est contraire à la volonté profonde du Conseil fédéral. Mais à vouloir dire trop de choses, le message perd sa ligne claire. AG

*L'essentiel est
de préserver notre
disponibilité*

Des ambitions contreproductives

Non, l'Europe ne se cache pas dans la réforme de la Constitution fédérale.

Au contraire, c'est à la suite d'une adhésion à l'Union européenne que la Suisse pourra discuter d'une réforme intérieure.

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE sur la réforme de la Constitution fédérale fut pratiquement inexistante et le taux de participation décevant. La courte majorité des cantons favorables au projet a surpris. Une proposition plus novatrice abordant tout à la fois la réforme du gouvernement et des droits populaires, présentant une nouvelle répartition des compétences entre cantons et Confédération et introduisant un contrôle de constitutionnalité des lois aurait-elle reçu un meilleur accueil? Roger Nordmann semble le croire (*DP* 1383, *L'exemple à ne pas suivre*). Il y aurait eu débat et affrontement, donc mobilisation, affirme-t-il. Et la Suisse se serait retrouvée constitutionnellement armée pour adhérer à l'Europe.

Rien n'est moins sûr. La réforme proposée a suscité le réflexe classique de la peur du changement et non l'antipathie à l'égard d'un consensus mou. La reformulation d'un texte plus que centenaire et l'explicitation de droits fondamentaux non écrits ont donc suffi à provoquer l'inquiétude d'une partie importante de la population. Il est illusoire de penser qu'un projet réellement novateur eût rencontré un plus large soutien. Bien au contraire, les opposi-

tions de tous bords se seraient conjuguées pour le rejeter. La démocratie directe ne tolère guère les grandes visions et les innovations fracassantes que peuvent parfois se permettre les gouvernements assurés d'une majorité parlementaire disciplinée et d'une relative liberté d'action, le temps d'une législature. En Suisse, les citoyennes et les citoyens réagissent avec circonspection; ils n'avancent qu'à pas comptés, vérifiant la solidité du terrain. Voyez la politique de la drogue: il a fallu le *Platzspitz* et le *Letten* pour que l'opinion accepte, à titre expérimental, la distribution contrôlée d'héroïne; mais cette opinion ne s'est laissé séduire ni par la répression ni par la libéralisation.

À l'évidence, l'adhésion de la Suisse à l'UE nous imposera des adaptations institutionnelles. Mais rien ne serait plus dangereux que de les anticiper; la cause de l'adhésion s'en trouverait gravement compromise. Une fois membre à part entière, les difficultés auxquelles nous serons alors confrontés nous dicteront la réforme intérieure.

Cela dit, rien n'empêche le constituant vaudois d'innover. Il n'a pas à maîtriser l'enjeu européen ni à préserver le délicat équilibre fédéral. *jd*

Le retour du Sonderbund

LA PERMANENCE DES classifications dont usent les commentateurs le lundi suivant une votation fédérale est frappante. Essai de catalogage.

- La division, suggérée en 1992 par Yvette Jaggi après le vote sur l'EEE, entre les Suisses résidant au-dessous et au-dessus de 600 mètres d'altitude.

- La division linguistique, trop souvent simplificatrice, et qui fait l'impasse sur d'autres différences bien plus importantes présentes des deux côtés de la Sarine.

- La dualité entre vote des cantons et vote populaire, résultat d'une procédure héritée de 1848 qui permet à un Appenzellois de peser son bon poids de Zurichois.

- La division gauche-droite, bien sûr.
- La division entre villes et campagnes dont l'origine remonte à l'Ancien régime. Occultée à la naissance de la Suisse moderne, elle refait surface et coïncide avec celle qui mesure l'altimètre.

Lundi 19 avril au matin, une revue de presse de la votation sur la réforme de la Constitution permettait de retrouver ces clivages explicatifs. Des clivages somme toute rassurants, comme des fissures superficielles dans un édifice classé. Mais à lire plus attentivement la carte du scrutin, une inquiétude se fait jour. Une ancienne division helvétique s'y dessine en filigrane, celle qu'a engendrée la ligue séparée, aujourd'hui ligue du refus, qui dispose d'une assise géographique. Un *néo-Sonderbund* soudé à la fois par le ciment blochérien et les tenants d'une Suisse de droit divin, immuable et pure.

Ce clivage constitue un danger pour le futur des relations entre la Suisse et l'Europe, un obstacle de taille à une politique d'ouverture et de solidarité. Face à ce danger, les forces politiques favorables à l'adhésion se verront contraintes de trouver une réponse commune. *dm*

Succès provisoire du lobby des médecins

Double succès pour le lobby des médecins. Selon «Monsieur Prix», le barème unifié qu'il a négocié avec les caisses maladie va améliorer royalement le revenu médical. Et la semaine passée, il a convaincu la majorité du Parlement à refuser le frein à la hausse des coûts de la médecine ambulatoire proposé par le gouvernement.

ON CROYAIT QUE le tarif unifié au niveau national conclu au début de cette année avec les partenaires sociaux (voir encadré) allait mettre de l'ordre dans les honoraires médicaux et que son introduction serait financièrement neutre. Or «Monsieur Prix» affirme au contraire que le nouveau tarif va augmenter le revenu moyen des médecins de 40%. Une énorme différence! Selon le calcul des médecins, le nouveau système devrait garantir le revenu moyen actuel, estimé à 218 000 francs par année. Mais le surveillant des prix déclare que le revenu actuel est de 185 000 francs. Pour obtenir véritablement une neutralité des coûts, il conviendrait d'abaisser les tarifs en conséquence.

Les partenaires sociaux, qui avaient mis treize ans pour parvenir à un accord, sont contraints de reprendre le dossier. À la grande satisfaction des

caisses maladie. Elles cherchent par tous les moyens à maîtriser les coûts de la santé pour enrayer la très impopulaire hausse des primes. Dans le camp des médecins, en revanche, c'est le branle-bas de combat. Il y a d'abord le front interne. Les chirurgiens et autres spécialistes, déjà «victimes» du nouveau barème, annoncent qu'ils ne toléreront pas une baisse de leurs revenus supérieure à 10%. Mais les médecins seront contraints de lâcher du lest. Car en l'absence d'un accord admis par les partenaires sociaux, Berne a la compétence d'imposer des tarifs.

Le débat sur les chiffres s'annonce difficile. Pour savoir si la réforme tarifaire est réellement financièrement neutre, il faudra s'entendre d'abord sur la manière de calculer le revenu actuel des médecins. Il faudra ensuite tenir compte de l'effet, sur le terrain, de l'introduction du tarif unifié. Et comme il est appelé à remplacer vingt systèmes cantonaux aux structures toutes différentes, il faudra procéder à autant de calculs de simulation comparative avant de connaître le véritable prix de la réforme. Autre incertitude: la réaction des médecins. Ils pourraient modifier leur comportement et multiplier les soins pour conserver leurs revenus.

Rationnement des soins?

L'issue du combat des barèmes reste encore incertaine. En revanche, les médecins ont déjà définitivement gagné devant le Parlement. Après le Conseil des États, le National a écarté toute idée de limitation des coûts de la médecine ambulatoire. Dans la réforme de la Loi sur l'assurance maladie, le gouvernement entendait permettre aux cantons de fixer un plafond aux dépenses de la médecine de ville. Plusieurs cantons plafonnent déjà les dépenses hospitalières par la méthode des enveloppes budgétaires. Pour maîtriser les coûts ambulatoires, les cantons auraient eu la compétence de di-

minuer la valeur du point, en cas de dépassement d'un montant annuel préalablement fixé.

L'argumentation vertueuse des médecins

Les médecins ont vivement réagi contre ce frein aux dépenses de santé. Ils ont brandi le spectre du rationnement des soins et de l'étatisation de la médecine. Mais le système, inspiré de l'exemple allemand, plafonne le revenu des médecins. Il n'affecte les malades que si les médecins décident de rationner les soins pour ne pas voir diminuer les tarifs.

Les médecins savent qu'il est difficile de défendre une profession aux revenus élevés. Ils ont préféré convaincre le Parlement par l'argument vertueux du respect de l'intérêt des malades. Mais la tactique ne jouera pas éternellement. Pour modérer l'explosion des coûts, tous les professionnels de la santé devront prendre conscience de l'importance économique de leur comportement. À commencer par une certaine rationalisation des soins. L'élimination d'examen superflus, de prescriptions de complaisance devrait permettre de substantielles économies. Qu'il convient de réaliser avant de parler de rationnement. *at*

Le tarif médical unifié

DANS LE SYSTÈME actuel, les honoraires médicaux s'établissent en application d'un barème propre à chaque canton. Un acte médical correspond à un certain nombre de points. Leur addition détermine le montant de la facture.

L'introduction d'un barème unifié a un double but. Primo, apprécier de la même manière en Suisse l'importance d'un geste médical. Rien ne justifie des différences cantonales. Secundo, revaloriser le revenu des médecins généralistes et modérer celui des spécialistes les plus privilégiés.

Sur la base de ce tarif national, les cantons, qui conservent d'importantes compétences en matière de santé, fixent la valeur du point qui déterminera le revenu des médecins (Lire aussi à ce sujet, DP 1374).

Médias

RESTONS À ZURICH cette semaine. Trois conseillers fédéraux étaient à l'assemblée des actionnaires de la *Neue Zürcher Zeitung*: les deux radicaux et Madame Ruth Metzler qui était réviseuse des comptes de l'entreprise pour STG-Coopers & Lybrand SA.

À noter que le conseiller fédéral Villiger a parlé sur le thème: la responsabilité – prix de la liberté. *cfp*

La grossesse nerveuse des radicaux

Le week-end dernier, l'assemblée des délégués du parti radical s'est prononcée en faveur du référendum contre l'assurance maternité.

À six mois des élections fédérales, les radicaux ont-ils cédé aux sirènes de l'UDC?

EN POLITIQUE, il ne suffit pas de tirer sur la corde, il faut aussi en vérifier la solidité. Dérogeant à ce principe, l'assemblée des délégués du parti radical a décidé, à une courte majorité, de partir en croisade contre l'assurance maternité. La décision inquiète. La future loi sur l'assurance maternité résulte d'un compromis longuement négocié où prirent part radicaux, socialistes et démocrates-chrétiens. Les femmes radicales plus particulièrement travaillèrent à la réussite de l'opération en vue d'obtenir un projet financièrement équilibré, susceptible de rassurer leurs troupes.

Or le vote du week-end dernier révèle un parti qui va jusqu'à rejeter ce qu'il a lui-même contribué à élaborer. A six mois des élections fédérales, les radicaux prennent le risque de lézarder l'unité de leur parti autour de l'assurance maternité afin de rassurer un électorat conservateur séduit pas le discours de Blocher.

La contamination du parti radical par l'UDC s'est conjuguée, dans le cas de l'assurance maternité, avec l'allergie que ressentent les milieux patronaux à toute assurance supplémentaire, même financièrement neutre. Le parti radical reste la courroie de transmission de l'économie privée. Il clame ses oppositions à toute charge supplémentaire, brandit l'étendard des caisses vides, prône la liberté individuelle contre un État surprotecteur. Le discours n'a pas changé, mais l'aile radicale à sensibilité

sociale incarnée autrefois par Jean-Pascal Delamuraz, revendiquée aujourd'hui par les radicaux romands, trouve moins d'écho à l'interne que les gesticulations de l'UDC et la ligne dure de l'USAM.

Les partisans devront convaincre

Reste à savoir si la prise de position de l'assemblée des délégués aura une influence sur le vote du mois de juin. Le mot d'ordre fera-t-il son chemin dans les sections, auprès des membres du parti radical? Le vote du week-end dernier représente-t-il l'opinion radicale majoritaire? En tous les cas, cela devrait inciter la gauche politique et syndicale à la prudence. Alors que le lancement du référendum semblait compromis par manque de forces et d'alliances politiques, alors qu'on s'attendait à un front uni des partis gouvernementaux (à l'exception de l'UDC) sur la question, alors que la loi sur l'assurance maternité semblait enfin irréversible, voilà que les radicaux sèment le doute.

Lundi soir, la télévision présentait un sondage qui annonçait un vote très net en faveur de l'assurance maternité en Suisse romande, alors qu'en Suisse allemande, les résultats étaient serrés, en raison, entre autres, d'un nombre important d'indécis. Les partisans du oui devront donc convaincre, même de l'évidence. *gs*

INITIATIVE DE L'UDC

Fonds de chiffonniers

L'UDC LANCE DONC son initiative sur l'obligation d'affecter à l'AVS exclusivement les milliards dont la Banque nationale n'aura plus besoin pour garantir la monnaie. Elle jouera sur deux tableaux: l'insécurité que l'évolution démographique provoque chez les retraités; le refus d'une augmentation de la TVA, ce qui est une tromperie car le rendement des milliards de la Banque est insuffisant pour couvrir l'augmentation des charges de l'AVS.

Quelle désolation que ce spectacle

programmé d'une bataille de chiffonniers: «tout pour moi» contre «un peu pour toi et un peu pour les autres». Il n'y aurait aucun inconvénient à ce que l'on discute, même vivement, de l'affectation de ces fonds si le président de la Confédération n'avait pas engagé solennellement le pays. Une promesse a été faite dans un moment difficile. Elle aurait dû être tenue dans la foulée en usant du droit d'urgence. Ne l'ayant pas été, allons-nous dire: «mais cela ne comptait pas». «Pour beurre!», dans les deux sens du terme? *ag*

Qui a peur du grand méchant loup?

DP *entreprend une série d'articles en vue des élections fédérales. Premier épisode.*

LA PROCHAINE ÉCHÉANCE électorale fédérale domine progressivement l'actualité politique. La presse alimente cette actualité à coups de sondages et chaque élection cantonale donne lieu dorénavant à une extrapolation de la composition du prochain Parlement fédéral.

L'exercice est périlleux. En effet, les résultats de quelques scrutins cantonaux ne permettent pas sans autre de prédire le rapport des forces qui prévaudra cet automne à Berne. Le système proportionnel, conjugué à la dimension restreinte de la plupart des circonscriptions, empêche des variations importantes dans la répartition des sièges. Sans compter que l'électeur ne manifeste pas forcément les mêmes préférences au niveau cantonal et fédéral.

Dans ce contexte, la percée de l'Union démocratique du centre à Zurich et à Lucerne a frappé les esprits. Annonce-t-elle un phénomène sem-

blable à l'occasion des élections fédérales? Si l'UDC semble assurée de figurer parmi les vainqueurs de ces élections, il ne faut pourtant pas s'attendre à un raz-de-marée. Ce parti reste très inégalement implanté dans le pays, insignifiant ou inexistant en Suisse romande et au Tessin.

Ses deux victoires récentes, l'UDC les a réalisées aux dépens de ses cousins radicaux et démocrates-chrétiens. On assiste donc surtout à un déplacement des voix au sein du camp bourgeois, plus qu'à un nouveau rapport de force entre la gauche et la droite. Un phénomène qui confirme la relative stabilité des blocs au niveau fédéral depuis plusieurs décennies.

La série de succès de l'UDC tient à plusieurs facteurs. Tout d'abord un intense et constant travail de terrain. Contrairement à ses adversaires, l'UDC sait occuper la scène politique. À Zurich par exemple, le parti organise

tout au long de l'année, des séances thématiques dans les quartiers, en présence d'élus, agrémentées d'une collation et d'une prestation musicale. Par ailleurs il martèle son credo sur un nombre limité de sujets, ceux précisément qui suscitent l'inquiétude de la population. Mais la grande force de l'UDC reste la faiblesse de ses adversaires, empêtrés dans leurs dissensions internes – voir les radicaux à propos de l'assurance-maternité – ou incapables d'offrir à leurs électeurs une perspective claire – voir les socialistes au sujet de l'asile. Aujourd'hui, les programmes fourre-tout ne font plus recette. Au mieux servent-ils de signe de reconnaissance aux militants qui les ont adoptés. Mais lorsque citoyennes et citoyens se voient proposer des solutions concrètes et efficaces – ce fut le cas en matière de lutte contre la drogue –, l'UDC ne fait alors plus le poids. *jd*

GUERRE EN YUGOSLAVIE

La cacophonie socialiste

L'INTERVENTION DE L'OTAN en Yougoslavie suscite des réactions pour le moins discordantes au sein du parti socialiste suisse. Le Tessinois Franco Cavalli y voit l'occasion de manifester son anti-américanisme viscéral et condamne sans appel, rejoignant les rangs des beaux esprits qui brandissent l'arme de la négociation quand les janissaires tuent et déportent. Condamnation aussi des femmes socialistes, confirmées dans leur conviction que tout conflit armé porte la marque indélébile du machisme dominant; les femmes kosovars apprécieront. À l'inverse, la présidente du parti, Ursula Koch, s'expose aux foudres de certains de ses camarades en justifiant l'intervention militaire, y compris terrestre, dès lors qu'il s'agit de défendre les droits humains élémentaires: «Nous nous trouvons dans une situation où nous devons malheureusement accepter la guerre comme instrument ultime de la politique».

Mais pas question pour elle que la Suisse adhère à l'OTAN, une organisation à la solde des États-Unis. Un pas que n'hésite pas à franchir Jean Ziegler, un habitué des volte-face spectaculaires. Quant à Andreas Gross, la figure emblématique de l'initiative «Pour une Suisse sans armée», il croise le fer avec Christoph Blocher pour défendre l'intervention des Alliés. La fraction socialiste aux Chambres fédérales enfin, profondément divisée, préfère se taire.

À l'évidence les socialistes sont pris de court. Encore embourbés dans le scénario de la guerre froide qui les avait vu adopter un pacifisme modéré, habitués à gérer leur fonds de commerce anti-militariste, ils peinent à adopter une position adaptée à la nouvelle donne. Car le scénario actuel ne voit plus tant les États s'entre-déchirer que les pouvoirs en place maltraiter leur propre population ou des minorités installées sur leur territoire. Dans ces conditions, le principe de non-ingé-

rence qui sacralise la souveraineté nationale heurte de plein fouet les droits humains. Des droits dont la gauche s'est toujours voulue la protectrice. Des droits dont la défense efficace exige aujourd'hui une démonstration de force.

La gauche socialiste milite depuis plusieurs années pour l'adhésion de la Suisse à l'Europe. Dans ces conditions, elle ne pourra faire l'économie d'une réflexion rapide sur une politique de sécurité continentale et sur le rôle que la Suisse devra y assumer. Cette réflexion devra conduire à rompre clairement avec un pacifisme qui ne répond en rien à l'exigence de paix sur le continent, et avec un antimilitarisme primaire et réactif. L'enjeu politique aujourd'hui consiste à définir une conception de la défense, inscrite dans un contexte européen et des moyens d'action adaptés. L'initiative socialiste récemment déposée pour une réduction de moitié des dépenses militaires ne suffit pas à répondre à ces questions. *jd*

Une urgence: la réforme des parlements cantonaux

Par René Longet, député au Grand Conseil genevois

La réforme de l'organisation des parlements avance, mais lentement. René Longet, député genevois, esquisse quelques pistes déjà évoquées, rarement suivies.

CRISE DE LA territorialité, crise de l'État, crise des références... Dans ce tourbillon, les gouvernants parviennent encore assez bien à exister, même si le public est de moins en moins dupe quant aux limites de leur action. La primauté des personnes sur les contenus est le signe le plus clair de la phase de re-composition que nous vivons. À court terme, cela avantage très fortement les gouvernants qui sont quotidiennement en action et qui, peu nombreux, sont d'autant plus visibles. Inversement, les parlements sont en action par périodes définies seulement – et l'organe se dilue dans le grand nombre de ses membres.

Au cœur du cyclone: le parlement cantonal

Ces éléments font qu'aujourd'hui un parlement cantonal n'est plus en mesure d'assumer, pour l'essentiel, ses fonctions: représenter le citoyen et contrôler les gouvernants. Simultanément, la crise a conduit à un certain regain d'intérêt pour la chose publique. La frustration devant l'inefficacité du parlement n'en est que plus grande.

Le cas du Parlement genevois peut ici montrer les limites des réformes actuellement entreprises. De récentes décisions donnent quelques signes d'espoir, que contrarie pourtant la pratique quotidienne: séances chahutées, invectives, fossé entre le travail sérieux en commission et le mauvais rendu en plénière, incapacité à communiquer avec le public, repli sur soi... Tout cela dû à un refus de situer son fonctionnement par rapport aux modalités réelles du débat public actuel. Encore ce clivage entre le pays légal et le pays réel...

Il conviendrait donc que le Parlement soit plus accessible, plus interactif, plus li-

sible à l'égard du public. Cela suppose un travail systématique de communication, des débats organisés et documentés, un accueil du public, un service d'information et de relations publiques (comme le connaît toute entreprise de taille moyenne). Mais il faudrait aussi qu'il soit plus performant, tout en gardant son caractère milicien: développer les moyens matériels (assistance du député) et juridiques (expertise au service du Parlement).

Des réformes sans suite?

En adoptant plusieurs trains de mesures, le Parlement genevois s'est donné ces dernières années quelques outils supplémentaires:

- possibilité pour les groupes parlementaires d'engager des assistants politiques;
- rattachement du personnel du Grand Conseil au bureau;
- accessibilité de centres de documentation aux députés et aux assistants;
- possibilité donnée au bureau de développer une politique active d'information, et aux commissions d'organiser des *hearing publics*;
- obligation pour le Conseil d'État de présenter son programme de législation et, en fin de législature, de rendre compte de son exécution;
- mission donnée aux commissions permanentes de suivre régulièrement les affaires relevant de leur domaine d'activités, et à rapporter sur les constats qu'elles feraient du suivi donné aux motions adressées au Conseil d'État;
- possibilité pour les commissions de déposer des propositions de motion et de résolution;
- possibilité pour les commissions de prolonger le mandat annuel de leur président, et pour le Grand Conseil de définir la durée de fonction de son bureau;
- création d'une commission parlementaire de gestion;

Divers autres points sont encore à l'ordre du jour: suivi des concordats intercantonaux (projet de Forum interparlementaire romand); possibilité d'interroger directement le pouvoir judiciaire sur les affaires de son ressort; possibilité pour le Conseil économique et social de saisir directement le Parlement.

Ces premières mesures sont fort encourageantes. Elles correspondent aux exigences de la gestion publique moderne. Cependant, à l'exception de l'engagement d'assistants politiques, on n'a pas l'impression que d'autres pistes sont réellement entrées dans les mœurs parlementaires. La possibilité d'informer le public n'a aucunement été utilisée; aucun *hearing public* n'a eu lieu, l'auto-saisie de commissions n'est guère pratiquée de façon explicite. En outre, le prolongement de la durée du mandat du bureau et des présidents de commissions ne répond pas à un souhait réel. Enfin, quatre partis ont déposé un projet de loi proposant de rétrocéder à l'Exécutif la compétence de disposer du personnel du Parlement.

La vraie question est ici celle de la compréhension de son rôle par le député. Certains se complaisent dans la passivité, d'autres dans les discours incantatoires ou les invectives. Ceux-ci n'ont rien à faire d'une réforme du Parlement; au contraire ils ont tout à y perdre. À l'inverse du citoyen... ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Daniel Marco (*dm*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Forum: René Longet

Composition et maquette:

Grégoire Junod, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

<http://www.domainepublic.ch>

Mais et pommes transgéniques: non, pas chez nous, s'il vous plaît

L'Office Fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a rejeté le 16 avril 1999 deux demandes de dissémination de plantes transgéniques, l'une pour la Station fédérale de recherches en production végétale de Changins (pommes de terre résistantes au mildiou) et l'autre pour la société Plüss-Staufner (maïs T25, résistant à l'herbicide glufosinate d'ammonium).

A LA SUITE DE la décision de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage de rejeter deux demandes de dissémination de plantes transgéniques, une double satisfaction l'emporte tout d'abord. DP a depuis longtemps dénoncé la dissémination et la commercialisation hâtives des plantes transgéniques. Le plantage expérimental des pommes de terre est essentiellement refusé à cause de la présence d'un gène de résistance à un antibiotique utilisé en médecine, et celui du maïs à cause des risques de pollinisation des champs de maïs voisins.

Bactéries pathogènes, pollen dangereux

Injecter dans une cellule végétale à la fois un gène bactérien de résistance à un antibiotique connu et un gène de résistance au mildiou, est une technique classique de sélection en laboratoire, puisque l'addition de l'antibiotique en question tuera toutes les cellules qui n'ont pas reçu le gène de résistance. Par la suite, ce gène n'est plus utile. Même s'il n'y a pas aujourd'hui d'indications claires sur le fait que sa présence puisse constituer un risque, un mécanisme d'action hypothétique de transfert de ce gène vers des bactéries pathogènes à l'homme existe. Il est donc politiquement correct, nous l'avons répété, d'exiger leur inactivation avant les plantations en plein air.

Les plantes transgéniques étant fertiles, leur pollen peut fertiliser des plantes non transgéniques. Le maïs, – introduit brutalement jadis depuis l'Amérique, rappelons-le – n'a pas de cousins dans nos contrées. La seule plante qui puisse être fertilisée par le pollen de ce maïs transgénique est donc du maïs «classique». La situation est différente pour le colza, cousin génétique de quelques «mauvaises herbes»; précautions insuffisantes

pour la demande de la société Plüss-Staufner, qui a été rejetée.

Une maîtrise nécessaire mais relative

L'administration maîtrise donc le dossier des plantes transgéniques. C'est bien et nécessaire. Toutefois, en examinant ces décisions, on constate que la maîtrise n'est qu'apparente et que les critères de jugements utilisés s'appliquent à une génération bientôt obsolète de plantes transgéniques.

En effet, il y a moins d'un an, nous dénoncions la multiplicité et la filandrosité des dispositions législatives concernant le génie génétique et réitérions notre vœu pour une mise en application rapide du paquet GenLex. Est-ce fait? Non, le paquet suit son train de sénateur; le débat aux Chambres n'est annoncé que pour la fin de l'année. Un directeur d'office courageux ne peut pas pallier longtemps l'absence de cadre législatif. Pour les deux demandes, une demi-douzaine d'offices et d'organes ont été consultés; chacun de ces offices a-t-il vraiment les moyens d'une évaluation rigoureuse, et n'aura-t-il pas tendance à abandonner inconsciemment la responsabilité aux autres?

À vrai dire l'absence de maîtrise transparait aussi du côté de la technique du génie génétique appliqué aux plantes, puisqu'on ne contrôle toujours pas l'endroit où le nouveau gène est introduit, ni le nombre de copies, ce qui implique des conséquences possibles et imprévues sur la qualité de la plante transgénique. Il est pensable, par exemple, qu'une patate devienne toxique après transgénèse (ce fut une des hypothèses évoquées mais actuellement sans fondement scientifique, dans le récent débat anglais sur les rats, soi-disant morts d'avoir mangé des patates transgéniques).

Ensuite, si nous venons de nous armer pour traiter les plantes transgé-

niques de la première génération, celles de la prochaine génération ne contiendront plus de gènes indésirables. Et plutôt que d'être résistantes à des herbicides commerciaux, elles seront mutées dans la qualité alimentaire voire sanitaire, en modifiant par exemple la composition en acides gras, en sucres ou en éléments toxiques (le cas du manioc est révélateur).

Exigences politiques, plantes expérimentales

Par ailleurs, l'expression des gènes transférés sera contrôlée (seules certaines parties des plantes contiendront la protéine, ou encore, pour motifs commerciaux, leur pollen sera stérile). On ne voit pas les pouvoirs publics soutenir franchement des recherches indispensables pour comprendre les dangers – pour la santé en particulier – de ces nouveaux produits. Autre tension politique, la technologie, qui réglerait en théorie le problème de la dissémination (les pollens stérilisés) effacerait en même temps le «privilege de l'agriculteur» de replanter ce qu'il a semé, avec des conséquences particulièrement dures dans les pays du Sud.

Pour vaincre les défis alimentaires du XXI^e siècle, on ne doit pas, on ne peut pas éliminer a priori les plantes transgéniques de notre boîte à outils. L'expertise sur leurs dangers fait encore largement défaut; en conséquence, tout en précisant les exigences politiques, on ne pourra faire l'économie des plantations expérimentales. ge

Sources:

Le texte complet des décisions est disponible sur www.admin.ch/buwal/presse/aktuell.

Sur la stérilisation des plantes transgéniques, voir en particulier www.rafi.org/misc/terminator.html (contre) et www.monsanto.fr/terminator/default.html (pour).

Histoire d'une famille dans la Suisse profonde

La sœur de Blocher vient de publier, aux Éditions Pendo Verlag un récit visiblement autobiographique de son enfance. L'ouvrage, loin de considérations politiques, évoque la vie d'une famille de pasteur, dans la Suisse profonde.

LE ROMAN DE Judith Giovannelli-Blocher, *Das gefrorene Meer*, sœur aînée d'un industriel et homme politique connu, ne contient pas de révélation sensationnelle. Il ne sera probablement jamais traduit. Pourtant l'ouvrage mérite le détour. C'est la vie dans la famille nombreuse d'un pasteur zurichois occupant la chaire d'une Église, près des Chutes du Rhin. L'argent n'est pas abondant. Certains enfants sont difficiles, en particulier Lore alias l'auteur. La cure n'est pas seulement la maison familiale mais le centre d'une activité paroissiale, obligeant les enfants à disparaître au gré des réunions qui s'y tiennent. Enfin la guerre jette une ombre sur l'époque évoquée.

Sur un autre plan, le livre, apolitique, contient des indications limpides sur le passé de la famille: le grand-père, dont il est question à plusieurs reprises, a été présenté en 1993

dans DP 1128. La grand-mère Mathilde, dont le prénom se trouve en deuxième position dans celui de l'auteur, était la descendante d'une femme qui a ouvert la voie à ses comparses, il y a longtemps en Allemagne. La lecture du dimanche soir fait remonter l'histoire à l'ancêtre venu d'Allemagne pour instruire les enfants de l'Oberland bernois, à l'arrière grand-père qui a sympathisé avec le socialisme chrétien, au grand-père qui souffrait d'asthme et qui, au lieu de devenir pasteur, aurait dû être professeur d'allemand.

Un père scandalisé

Et que penser de la mère qui rougit lorsqu'un voisin, dans une cantine de montagne, dit «quelle portée», en voyant la famille nombreuse qui s'ins-

talle pour manger une assiette de soupe pour deux, en raison des prix «de montagne»? Mais chacun pourra manger autant de pain qu'il en a envie. Après avoir entendu la remarque du voisin, le père décide de commander encore des *schüblings*. Il n'y en a pas un par personne mais plus qu'à la maison. L'auteur n'a pas cherché la sensation. Elle traduit une atmosphère. Que penser de sa discussion avec son père qui veut l'empêcher d'aller faire un apprentissage à Paris à cause des dangers de la ville, et de sa réponse qui revendique le droit d'essayer, même le mal, pour trouver le mieux? Bien entendu le père est scandalisé.

Livre non politique peut-être, mais en tout cas fort révélateur de la vie dans la Suisse profonde. *cfp*

Judith Giovannelli-Blocher, *Das gefrorene Meer*, Pendo Verlag 1999.

BOGUE

L'angoisse du millénaire

LE BOGUE DE l'an 2000, on en parle, on en parle, nouvelle version de la peur millénariste. Parions que le phénomène ne va pas cesser de s'amplifier et qu'il sera un bon reflet des peurs et des angoisses. Observons-la dès maintenant, cette crainte qui surgit au détour des conversations. Il y a ceux qui vous disent avec un air nerveux: «J'imagine qu'on ne risque rien avec les missiles soviétiques. De toute manière, ils sont hors d'usage».

Et puis ceux dont vous apprenez tout à coup qu'ils ont prévu de faire quelques provisions au cas où... C'est le retour aux réserves de guerre des aïeux; il y aura aussi ceux qui seront dans un chalet à la montagne avec une grosse provision de bougies, et ceux qui auront beaucoup d'argent liquide

sur eux, on ne sait jamais avec les bancomats. *ldfms,ma-s.,dmfmd*

Le bogue, c'est dans la tête

Et puis il y aura tous les services publics mobilisés, de piquet, congés supprimés, précautions redoublées, à croire que la moitié de la population veillera aux festivités de l'autre moitié. La Confédération possède son propre site Internet tout entier consacré au changement de date. On y apprend d'emblée que *The countdown is running* et sur la partie française que le *countdown* est lancé. Vers quoi? Sans doute l'achat de dictionnaires anglais/français pour les concepteurs du site. On s'amuse au passage d'y voir désigné le pape Grégoire sous son nom allemand de Gregor.

Un message destiné à tous les chefs (pourquoi seulement eux?) signale qu'ils doivent modifier leur attitude pour se préoccuper du problème. On y apprend que tous les services de base seront «en principe» en mesure de fonctionner. Un chef-d'œuvre de clarté apte à rassurer les populations figure un peu plus loin: «Malgré tout il n'est pas possible d'exclure des restrictions de prestations dans certains domaines [...]. De même pour des problèmes internationaux d'approvisionnement de longue durée qui pourraient certainement aussi avoir une incidence sur la situation en Suisse à moyen terme». Qu'est ce que ça peut bien vouloir dire? En tout cas comme information claire, c'est réussi. Le bogue, il est déjà dans les têtes... *fg*